

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240129_14
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Date du Conseil Municipal : 29 janvier 2024
Date de convocation : 24 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 27
Nombre de représentés par pouvoir : 6
Nombre de votants : 33
Nombre d'absents : 23

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le seize janvier afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-trois janvier. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au vingt-neuf janvier. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DORGERE François (à John MICHEL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Marcel BRONCQUART), THIBOUT Véronique (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélia, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PENNAUX Mélanie, PREVOST Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;
- Le rapport d'orientations budgétaires joint ;

Considérant :

- Que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en réunion du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Prend acte : du débat d'orientations budgétaires 2024.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20240129-D20240129_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024
Publication : 12/02/2024

Le Maire, Jean-Louis MADELON



Rapport d'Orientations Budgétaires

Présentation Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Sommaire

- **Partie I**
 - Préambule
 - Projet de Loi de Finances 2024
 - Contexte économique
- **Partie II**
 - L'exercice 2023
 - Santé financière de la Commune
- **Partie III**
 - Poursuivre le développement de Mesnil en Ouche
 - Renforcer les services
- **Partie IV**
 - Points de vigilances
 - Quelles orientations

PARTIE I

Contexte et perspectives nationales

Qu'est-ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires

C'est une photographie de la gestion des finances

communales au regard du contexte national

Le ROB donne lieu au Débat d'Orientations Budgétaires qui préfigure la construction du Budget Prévisionnel 2024 que nous verrons lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mars prochain.

1. Les orientations budgétaires

- Évolution prévisionnelle des dépenses et recettes,
- Politique en matière de concours financiers,
- Fiscalité,
- Tarification,
- Subventions,
- Relations financières avec l'EPCI)

2. Les engagements pluriannuels

envisagés,

3. La structure et la gestion de la dette.

Projet de Loi de Finances 2024

Quelles mesures pour les communes dans le PLF 2024 ?

Exonération taxe foncière 25 ans sur logements sociaux

Fixation dotations globales de fonctionnement à 27,1 milliards d'Euros en 2024. Soit une progression de 221 millions d'euros destinés à financer la croissance des dotations de péréquation. En fin doublement du fonds de dotation de solidarité rurale.

Pour les communes nouvelles, elles devraient être maintenues en 2024. Par la suite il est prévu que les dotations soient calculées sur les critères classiques (nombre d'habitants notamment) ce qui entraînerait pour certaines commune une diminution de leur DGF.

L'Etat estime qu'en 2024, la suite de la réforme des valeurs locatives de + 4,5% se traduira par une nouvelle hausse des recettes fiscales (autour de +3% en valeur).

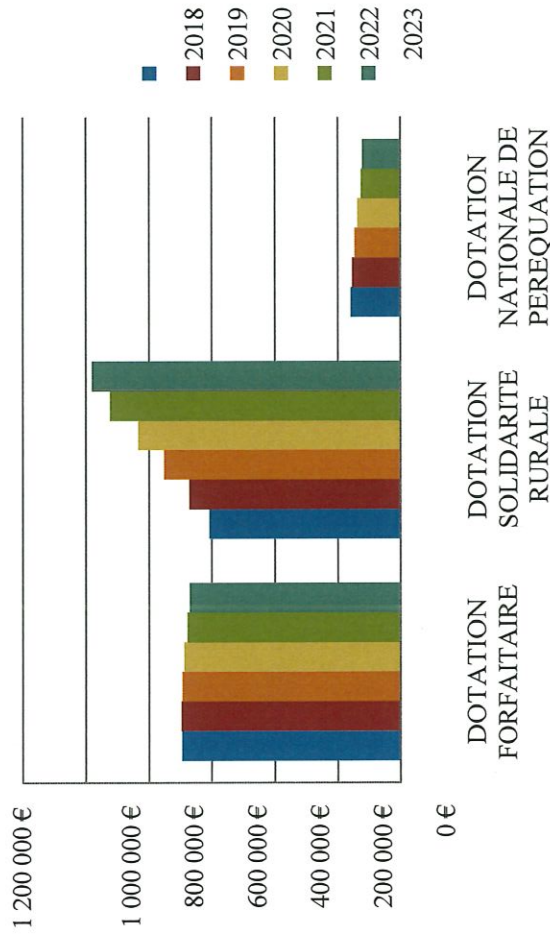
A noter en perte à compter de la rentrée prochaine du fonds de soutien aux Activités Périscolaires (TAP). Soit pour nous environ 25 000 €. Possibilité que la CAF vienne compenser cette perte sous la forme d'appels à projets pour amortir cette décision n'est pas encore certaine.

Les recettes fiscales en 2023 pour les collectivités de notre strate ont progressé de 4,3% en 2023.

Les dotations de l'Etat progressaient dans le même temps de 3,8%.

ATTENTION DMTO devrait poursuivre une diminution. Le secteur immobilier annonce un recul de 40% de ventes immobilières en 2024.

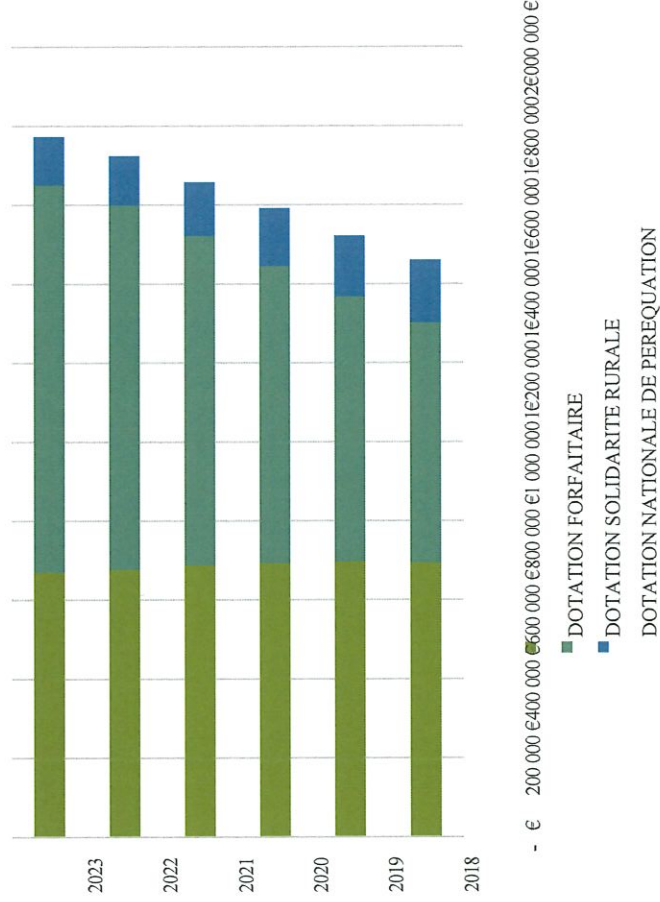
Répartition de la DGF de MeO



Pour Meo, les dotations sont :

- Dotation Globale de Fonctionnement,
- Dotation de solidarité rurale
- Dotation de péréquation.

Répartition et évolution des dotations de l'Etat



Prévisions pour la France, (*sources KPMG Global Economic Outlook*)

Contexte économique

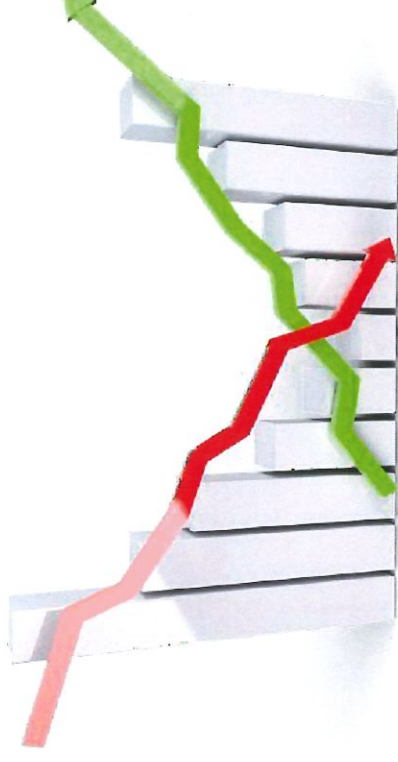
Une croissance de 0,8 % en 2024, au même niveau que 2023, et de 1,5 % en 2025,

Avec une décélération significative de l'inflation qui passerait de 5 % en 2023 à 2,4 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

En revanche, le taux de chômage devrait progresser un peu, de 7,3 % en 2023 à 7,6 % l'année prochaine et 7,7 % en 2025.

Concernant **les politiques monétaires**, les banques centrales sont au maximum de ce qu'elles peuvent faire en matière de politiques restrictives. Mais la question est de savoir quand le mouvement de baisse des taux d'intérêt va s'amorcer et avec quelle ampleur.

Selon KPMG, les principales banques centrales ne commenceront pas à baisser leurs taux directeurs avant la mi-2024, pour les porter à des niveaux qui resteront néanmoins supérieurs à ceux observés au cours de la décennie précédente.



Quelques chiffres clés

Moyenne Nationale

En 2023 L'épargne brute des collectivités locales se contracte d'environ 9% par rapport à 2022 (30% pour les Départements).

Selon l'étude de la banque postale, les dépenses progressent en moyenne de 5,8% en 2023 et les recettes ne progressent que de 3,2%.

Les prix de l'énergie et dépenses alimentaires pèsent sur les budgets de fonctionnements ainsi que le 012 (charges de personnels, effets liés revalorisation SMIC et augmentation point d'indice)

La DMTO (Droits de Mutations à Titre Onéreux) ont diminué d'environ 20 à 30 % selon les experts.

Pour autant malgré cette « tension » sur budgets locaux, les investissements sont en hausse pour la 3^{ème} année consécutive pour les collectivités locales.

Les collectivités de même strates

(Sources banque postale)

- Des dépenses (FCT) en hausse de + 5,5 % ,
- Masse salariale + 1,82%
- Charges à caractère général +7,8 %
- Recettes en progression + 4,85%

PARTIE II

L'exercice Budgétaire 2023

Rappel des engagements sur le budget 2023

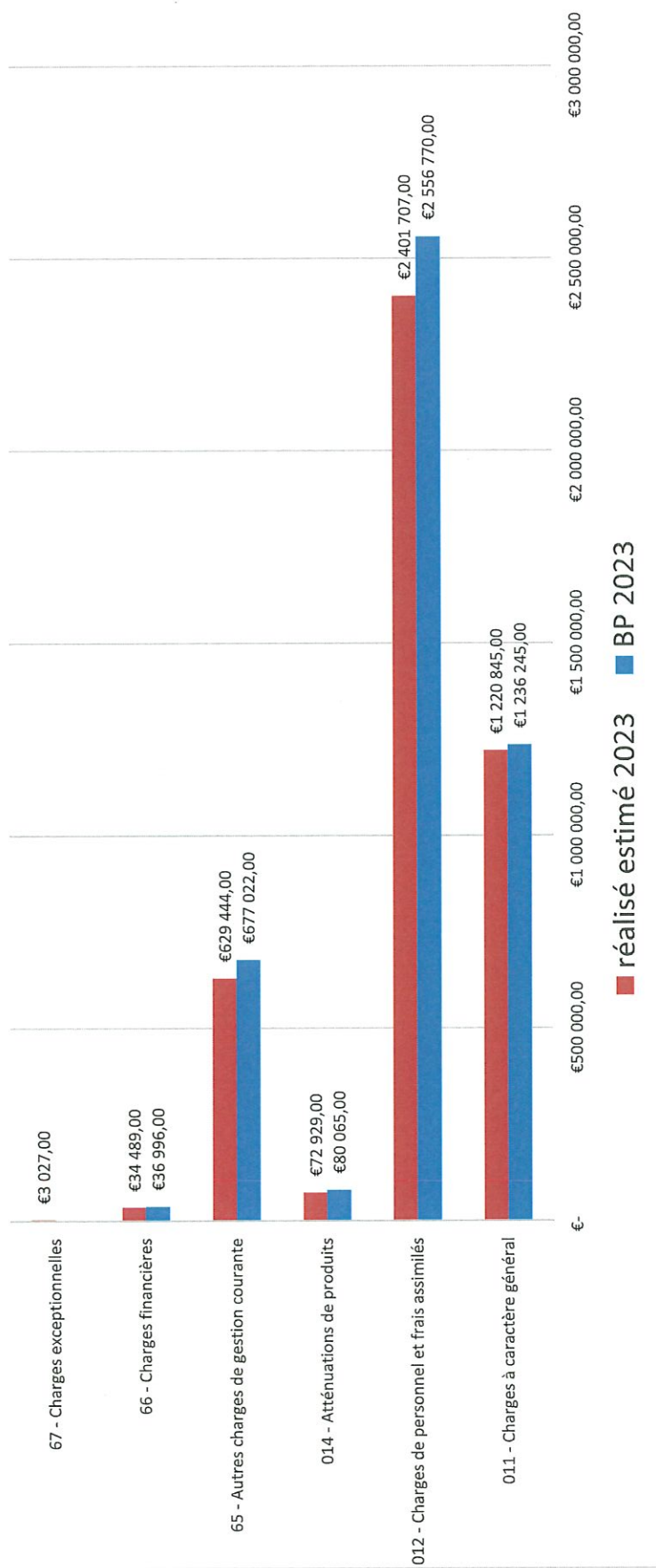
Augmentation des charges à caractères générales (011)

- **Amortir l'inflation** du fait des bons résultats financiers 2022 (pas de hausses de tarifs restauration scolaires)
- **Soutenir la vie locale** (+12% subventions aux associations + 25% augmentation animation repas de fin d'année seniors)
- **Entretien du patrimoine bâti** (logements 100 000 € en 2023 ; contrôles et maintenances installations des salles des fêtes)

Augmentation des charges de personnels (012)

- **Renfort des services** (100 000 € ; 1 agent services financiers, 1 agent (temps non complet) Agence Postale Communale, 1 agent service jeunesse/éducation, 1 agent bâtiment). Pour mémoire, fin 2022 il y avait eu 1 agent en renfort recruté sur service espaces verts.
- **Efforts financiers** sur les saisonniers vacataires (16 000 €)
- Hausse du smic, hausse points d'indice des fonctionnaires.

exercice 2023; comparatif BP et réalisé estimé



Détail des principales hausses en 2023

- En 011 sur les charges à caractère général + 21%
- + 100 000 € Bâtiments/logements
- + 21 000 € de contrats (prestations alimentaires collège/CLSH)
- + 22 000 € de maintenance (bâtiments)
- + 17 000 € de fêtes et cérémonies (nuit des bénévoles/ repas de fin d'années)
- + 8 000 € de produits d'entretiens
- + 11 000 € de combustible

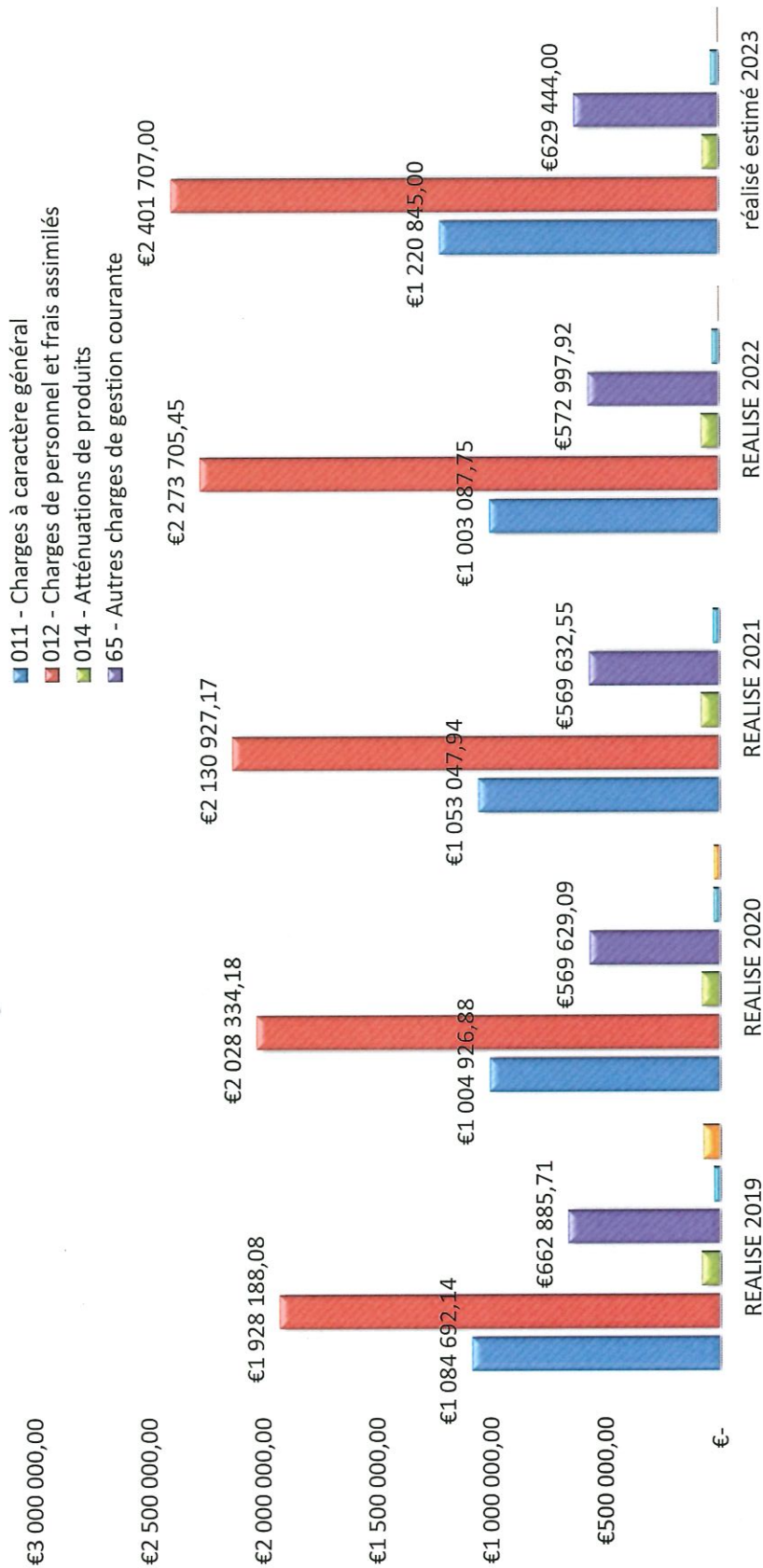


- **MeO en 2023 par rapport à 2022**
- Masse salariale en 012 + 5,6%
- Charges à caractère générale en 011 + 21 %

Soit un réalisé conforme au Budget prévisionnel de 2023

À hauteur de 98,8% sur le 011

Dépenses de fonctionnement



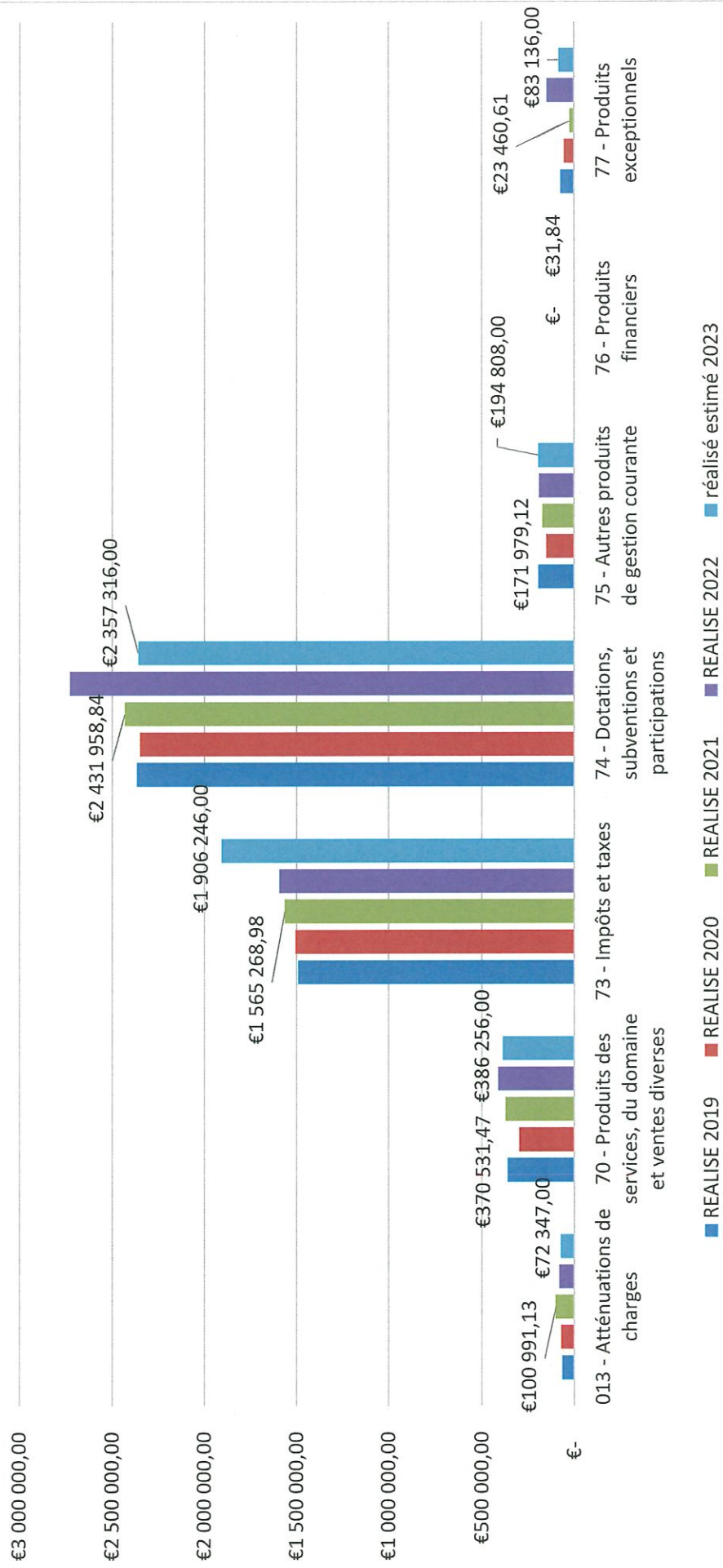
Les recettes de 2023

- Les chiffres bruts donne un léger tassement par Rapport à 2022.
- En 2022 nous avions un résultat exceptionnel lié à des ressources exceptionnelles (+ 300 000 liées à des ventes de biens et aux Droits de Mutation à titres Onéreux). Nous avions un résultat à + 900 000 €



- **MeO en 2023 par rapport à 2021**
- **Masse salariale en 012 + 12,7%**
- **Charges à caractère générale en 011 + 15,9%**
- **Des dépenses globales à + 12,7%**
- **Des recettes globales à + 7,2%**
- **Une Capacité d'auto financement préservée et un excédent cumulé qui progresse de + 300 000 €**

Recettes de Fonctionnement



Résultats provisoires

Dépenses de FCT = 4 886 099 €

Produits de FCT = 5 110 848 €

Épargne Brut = 880 386 €

CAF nette = 685 386 €

Excédent cumulé = 2 853 767 €

En cours dette = 3 123 579 €

La santé financière de la commune

La santé financière d'une collectivité ne se mesure pas de la même façon qu'une entreprise.

Il s'agit pour une collectivité de regarder :

- Sa capacité à poursuivre ses activités
- A rester solvable
- A conserver des marges de manœuvres
 - *Faire face à des risques voire les anticiper (Inflation en 2023, à reporter sur la ligne dépenses imprévues ?)*
 - *Répondre aux besoins de la population de façon constante et adaptée (définition des enveloppes d'investissements courants)*

On portera donc une attention particulière à

- La croissance de l'épargne ou la contraction des marges
- Le niveau d'autofinancement
- Le recours à l'emprunt

Enfin on surveillera l'apparition de signes de dégradation des finances de la commune avec les indicateurs suivants :

- L'épargne nette (épargne brute – les charges de la dette)
- La capacité de désendettement (si elle est comprise entre 9 à 12 ans)
- Lorsque les dépenses progressent plus vite que les recettes 2 années consécutives (une année peut avoir des causes conjoncturelle)

La santé financière de la commune

Les ratios et indicateurs de gestion

- **La marge d'autofinancement courant (MAC)**

(Charges de fonctionnement + capital de la dette amortie) / Produits de fonctionnement

Ce ratio révèle la capacité d'une collectivité à financer ses investissements (une fois les dépenses de fonctionnement et la dette payée). Il met en lumière les marges de manœuvre de la Commune.

MEO = 0,99

Moyenne strate 0,92 ; le seuil d'alerte est de 1 (durant 2 exercices successifs)

- **La rigidité des charges structurelles**

(Frais de personnel+ intérêt de la dette) / Produits de fonctionnement

MEO = 0.45

Moyenne strate 0,67 ; le seuil d'alerte est de 1,8

La santé financière de la commune

Les ratios et indicateurs de gestion

La capacité de désendettement

(Encours de la dette/épargne brute)

MEO = 3,55 ans (3ans et demi)

Moyenne strate 4,3ans ;

le seuil d'alerte est : Zone médiane entre 8 et 11 ans

• Le ratio de surendettement

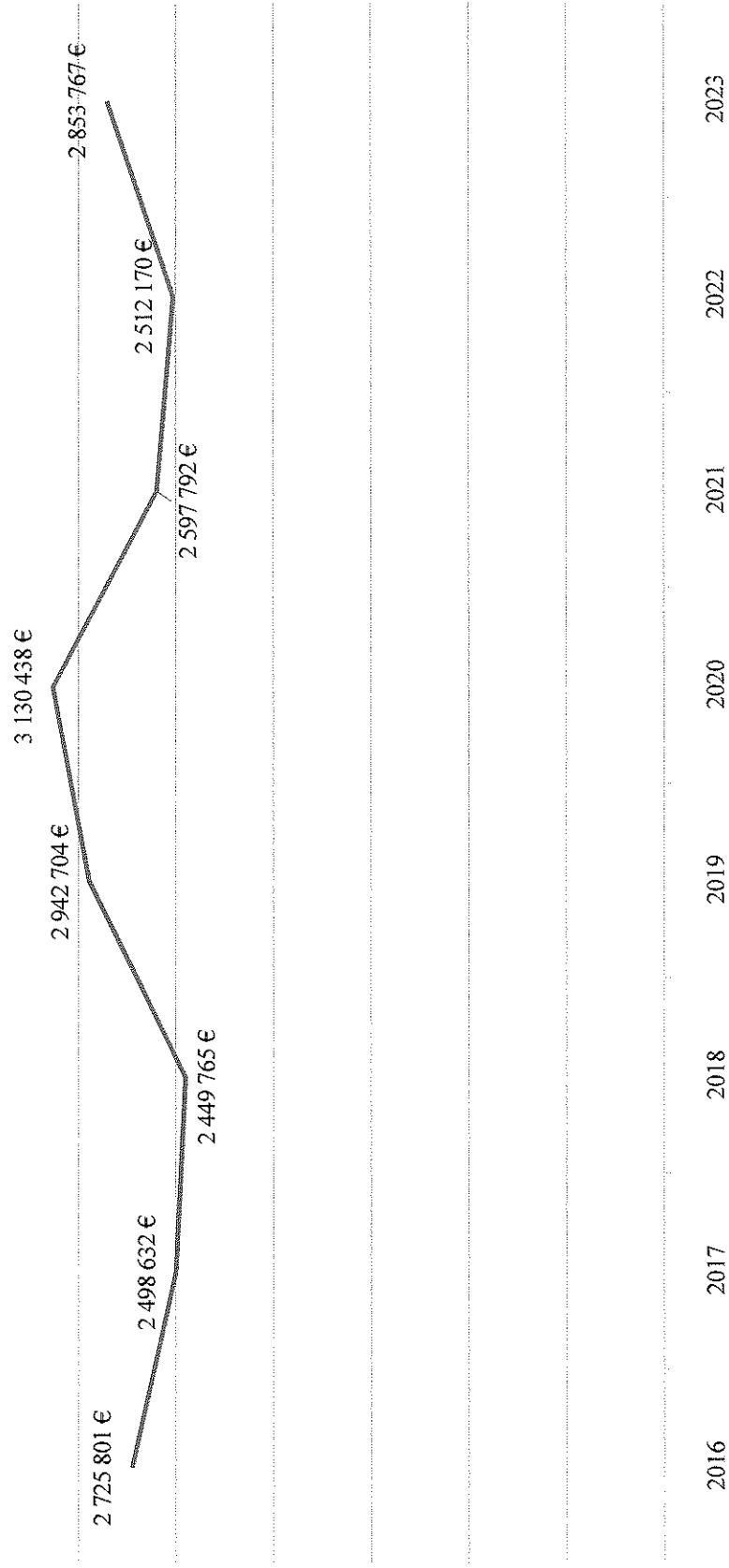
(Encours de la dette/produits de fonctionnement)

MEO = 0,61 en 2023

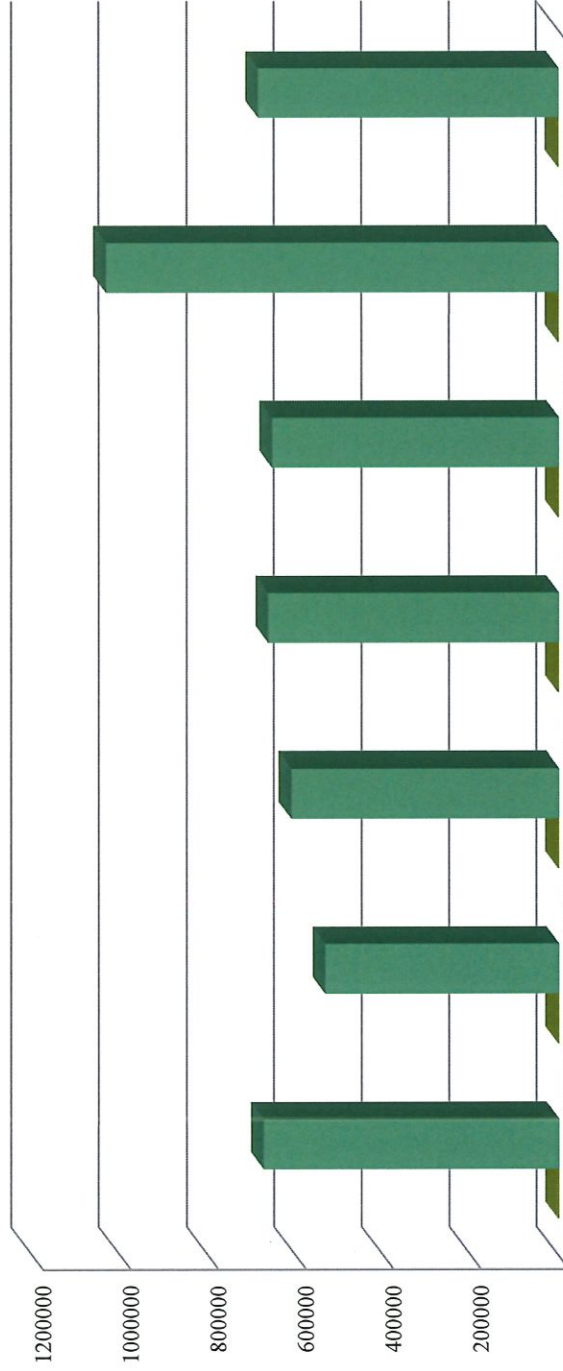
Moyenne strate 0.83 ;

le seuil d'alerte est : 1,20

Évolution résultat cumulé budget Mesnil en Ouche



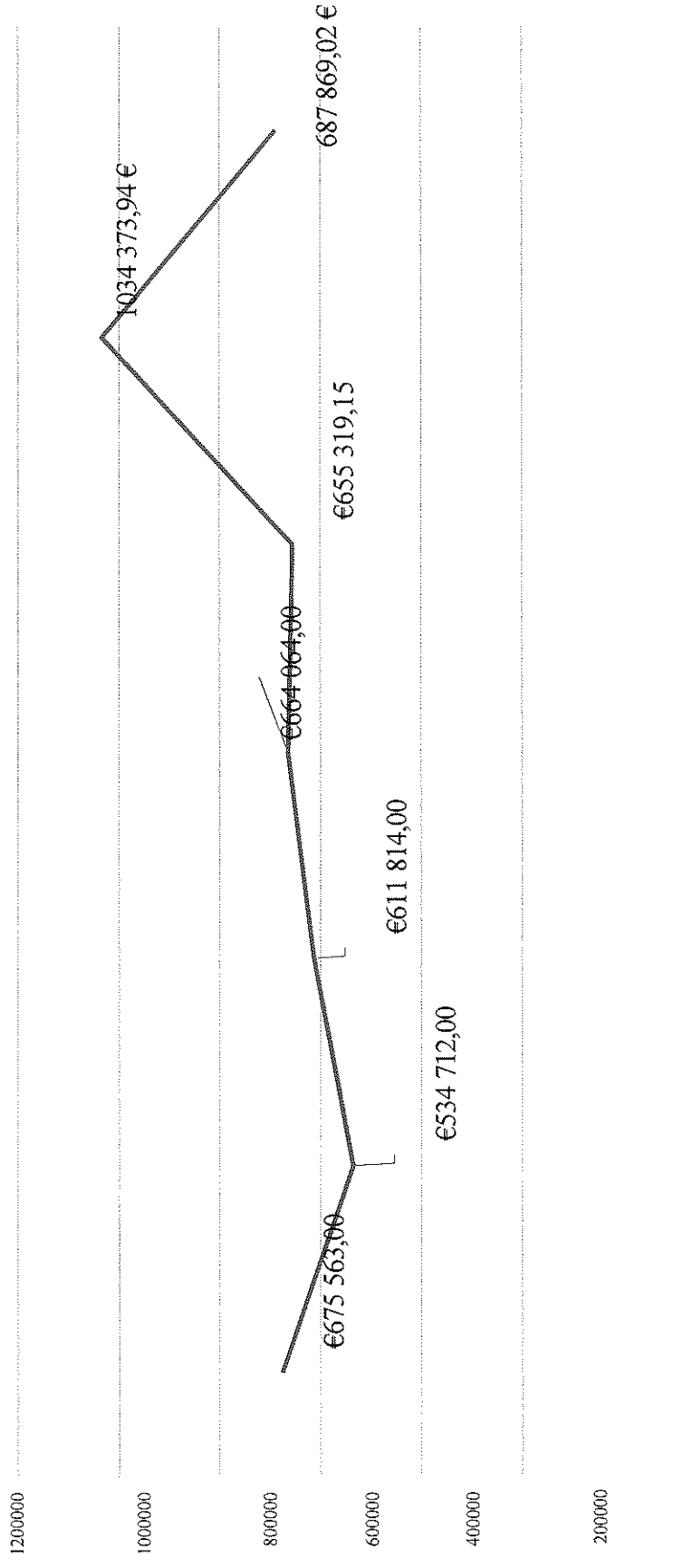
Évolution de la CAF nette MeO



La Capacité d'Auto Financement nette de 2023 revient à un niveau légèrement supérieur à 2021.

Rappelons-nous que la CAF de 2022 était liée à des éléments conjoncturel de vente de patrimoine immobilier et à une DMTO anormalement élevée.

Evolution de la CAF nette de MeO



Série1	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Série1	675 563,00	534 712,00	611 814,00	664 064,00	655 319,15	1 034 373,94 €	687 869,02 €

L'endettement de Mesnil en Ouche -

- En cours de la dette
3 123 579 € soit 696 €/habitant
 - La dette progresse conformément aux estimations et en cohérence avec le développement du programme Petite Ville de Demain.
 - A noter que pour le moment la Capacité D'autofinancement se maintient.
 - L'excédent cumulé progresse mais que la phase opérationnelle des 2 revitalisations ainsi que la construction du quartier de l'ancienne poste va venir en prendre une partie.
- Capacité de désendettement
3,55 ans
- Intérêt de la dette en 2023
34 489 €

Capital dette amorti en 2023

192 517 € soit 43 €/ habitant

En Conclusion

- L'exercice budgétaire 2023 est maîtrisé et assumé
- Il renforce notre excédent cumulé en vue des prochains investissements
- Il a respecté les prévisions

- Toutefois, pour préparer 2024 nous avons retrouvé une situation « normale » par rapport aux années 2020,2021. Nous n'avons plus de recettes exceptionnelles telles que nous les avons vu en 2022.

PARTIE III

Poursuivre le Développement de Mesnil en Ouche

Poursuivre le développement de mesnil en Ouche

- **Les enveloppes d'investissements courants (400 000 €)**
 - Effort à vérifier sur les salles des fêtes (groupe de travail très actif depuis septembre),
 - Effort à produire sur investissement COM sans doute au-delà de l'enveloppe annuelle pour cette année)
- **Le programme sur la restauration des églises (travaux d'urgence)**
- **La nouveau quartier Barre en Ouche (résidence autonomie, pôle santé, logements inclusifs)**
- **La revitalisation des centres bourgs**
- **Des programmes liés à des opportunités/des projets qui pourraient avoir un intérêt pour la commune**

Terrain foot étude en cours (dossier travaillé avec Direction Départemental des sports et Agence Nationale du Sport et fédération football amateur), Travaux sécurité routière, clôtures équipements jeunesse, programme façades et devantures etc.

Des dépenses qui vont commencer à se réaliser à compter de 2024

- Contrat de territoire 6 300 000 € HT

41 % reste à charge commune

25 % DETR

16% Région

18% Département

1% amendes de police

- Programme pluri annuels sur les églises 1 270 000 €

65% de subvention demandes en cours (objectif 50%)

Reste à charge commune 35%

- L'attractivité

• Achat fonds de commerce (70 000 €)

• Dispositif façade et devantures quelle enveloppe ? 50000 € x 2
Pour la phase 1 ?

Rappel : Le nouveau quartier ancienne poste (*première pierre en mai ou juin prochain*)

• Pôle santé *Commune*

• Résidence autonomie *SILOGE*

• Logements inclusifs *SILOGE*

• Voirie et espace naturel *Commune et SILOGE*

	Enveloppes attribuées	Montants travaillés hypothèse BP 2024	
Dépenses investissement			Mises aux normes logements (nouvelle loi/performance énergétiques)
2024-01 INVESTISSEMENTS 2024 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	40 000,00 €	40 000,00 €	
2024-02 INVESTISSEMENTS 2024 SERVICE TECHNIQUE BATIMENT ET ESPACES VERTS	20 000,00 €	20 000,00 €	
2024-03 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION ENVIRONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	Hypothèse de travail sur soit une enveloppe de 6000 €/ an ou une fois 18 000 e jusqu'à la fin du mandat?
2024-04 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION CIMETIÈRE	38 300,00 €	64 884,00 €	
2024-05 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION VOIRIE	15 000,00 €	26 000,00 €	
2024-06 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION LOGEMENT	30 000,00 €	50 000,00 €	
2024-07 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION EDUCATION	27 500,00 €	24 000,00 €	
2024-08 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION CULTURE / LOISIRS	8 300,00 €	8 300,00 €	
2024-09 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION DÉVELOPPEMENT SPORTIF	6 000,00 €	18 000,00 €	
2024-10 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION SALLE DES FÊTES	6 000,00 €	6 000,00 €	
2024-11 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION TOURISME, PATRIMOINE CULTUREL	5 000,00 €	5 000,00 €	
2024-12 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION COMMUNICATION	5 000,00 €	9 100,00 €	
2024-13 DOTATION INVESTISSEMENT LOCAL 2024	31 100,00 €	31 100,00 €	
2024-15 INVESTISSEMENTS 2024 COMMISSION RÉSEAUX	90 000,00 €	57 167,00 €	
INVESTISSEMENT 2024 MEDIA THEQUE / LUDOTHEQUE		8 300,00 €	
INVESTISSEMENT 2024 RAM / LAEP		790,00 €	
	332 200,00 €	378 641,00 €	



Rappel, investissements courants ; enveloppe maximum à 400 000 € Pour préserver capacité d'autofinancement)

Investissements exceptionnel: COM multimédia (panneaux TV...)

Établi à partir des travaux proposés par le SIEGE sur 2024

Proposition de nouveaux investissements/ création service culture

Les demandes de subventions

A ce jour une règle prédomine nos constructions de projets :

La recherche de financements.

A minima 50% du coût du projet (*objectif poursuivi et atteint
Jusqu' alors*)

A ce jour + de 34 dossiers de demandes de subventions sont suivis.

PARTIE IV

Orientations, points de vigilance

Orientations 2024

Quelques principes à rappeler :

- **Equilibrer les dépenses de fonctionnement par des recettes de fonctionnement**
- **Affiner notre analyse financière pour élaborer un plan pluri annuel D'investissements**
 - Quelles modalités d'inscriptions budgétaires de nos grands programmes d'investissements ?
 - Plan de Trésorerie à actualiser
 - Suivi de la dette
 - Suivi des demandes de subventions

Les enjeux pour les prochains budgets

- **4 sujets** sont à intégrer dans les prochaines constructions budgétaires à venir pour nos collectivités.

- **Suppression fonds de soutiens aux TAP : comment compenser cette perte de recettes ?** Position de la CAF ? L'atout de Mesnil en Ouche, sa CTG et son futur PESL qui permettrait de conventionner avec la CAF ; Mais sur quelles modalités de participation ? Sur quelle durée ?
- **Zones de revitalisation des centres villes.** Mesnil en Ouche fait partie des 842 nouvelles communes classées en ZRCV.
 - Les élus peuvent décider par délibération d'exonérer partiellement ou totalement de Taxe Foncière Propriété Bâties et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises commerciales ou artisanale. **Quelle position pour Mesnil en Ouche ?**
- **Budgets dits verts :** le compte administratif 2024 devra contenir en annexe un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Il sera annexé au compte financier unique et ne portera que sur les crédits d'investissements.
- **Le passage** de la comptabilité dite M14 en M57.

La M57 en résumé

C'est un plan comptable qui doit permettre :

- **Gestion pluriannuelle des crédits** de façon assouplie. Intérêt notamment sur des programmes d'investissements pluriannuels. (APAE- autorisations de programmes autorisation d'engagements)
- **Fongibilité des crédits**, qui permet à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections **en dehors des dépenses de personnels**.
- **Gestions des crédits dépenses imprévues** ; permet à l'organe délibérant d'autoriser des programmes et des engagements à hauteur de 2% des dépenses réelles de chacune des sections. (Permet de la souplesse).

Ce nouveau plan comptable allie souplesse et qualité d'information pour l'élu, le citoyen.

Propositions d'orientations

- **Hausse des tarifs des prestations de la commune**
 - Notamment sur les repas restauration collective (pas de hausse depuis 2020)
 - **Dans quelle proportion ? 3,5% ? - à évoquer en commission scolaire à l'horizon septembre 2024.**
- **Pas de hausse de la fiscalité locale augmentation des taux.**
- **Recours à l'emprunt pour la poursuite des investissements**
 - 450 000 € (par an)
- **Poursuite des efforts de gestion notamment sur les économies à Réaliser**
 - Programme pluriannuel LED pour éclairage public 20 000 €
- **Soutien des services**
 - Poursuite renfort équipe (1 poste animateur directeur à la jeunesse ?)
 - Diagnostic et construction plan d'action Qualité de vie au Travail et Conditions de Travail (+ 30 000 €)
 - Moderniser et compléter nos outils de gestions (Finances et Rh) BP administration générale annuel (pas de nouvelle enveloppe)
 - Révision Rifseep (IFSE-CIA) estimation à consolider (max 50 000 €)

Investissements

- Contrat de territoire
6 300 000 € HT
 - 41 % reste à charge commune
 - 25 % DETR
 - 16% Région
 - 18% Département
 - 1% amendes de police
- Programme pluri annuels sur les églises
1 270 000 €
 - 65% de subvention demandes en cours (objectif 50%)
 - Reste à charge commune 35%

L'attractivité

- Achat fonds de commerces 70 000 €
- Dispositif façade et devantures quelle enveloppe ? 50000 € pour la phase 1 ? Ou 2 X 50 000 € ?
Commission attractivité du 7 février 2024.

Les opportunités Cf. page suivante

Les opportunités

- Jusqu'à présent les investissements courants étaient autour de 400 000 € par an
- Nous avons une inscription de dépenses estimée à hauteur de 378 000 € pour 2024 (*commission finances de novembre 2023*)
- Donc une disponibilité d'environ 20 000 €
 - Pour le moment nous avons recensé quelques demandes supplémentaires NON validées et au-delà des 20 000 €.

Clôtures équipements jeunesse, Parking stade, Foot 5, Voirie/poteaux, Panneaux Indicateurs, Travaux de voirie

**Conclusions du Débat d'Orientations Budgétaire,
À l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.**

- Le programme d'investissements 2024,
 - Prioriser les différents investissements à réaliser (échelonnement sur 2 ans si besoin) afin de rester dans l'enveloppe annuelle prédéfinie et en préservant notre capacité d'autofinancement.
 - Mieux utiliser les enveloppes d'investissements locaux.
- Le sport,
 - Définir des orientations en terme de politique communale afin de prioriser les prochains équipements ; tennis, sport pour tous, foot 5, public 20/40 ans, etc.